

Point d'avancement | 1 an d'actions en Grand Est

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ce mardi 27 novembre 2018, la Préfecture de Région Grand Est, la Région Grand Est et l'ARS Grand Est ont présenté, à la Maison de la Région à Châlons-en-Champagne, un premier bilan de la mise en œuvre du troisième **Plan Régional Santé Environnement 2017-2021**. Elaboré dans une dynamique partenariale s'appuyant sur les compétences et la diversité des acteurs du Grand Est, ce plan vise à limiter les risques sur la santé humaine liés à des facteurs environnementaux. Cette rencontre a notamment été l'occasion de remettre à 2 lauréats les Trophées Mobilités actives du Grand Est, (action réalisée par l'association Vélo et mobilités actives Grand Est, en lien avec la DREAL Grand Est).

◆ Un an d'actions en Grand Est !

Notre santé est fortement liée aux environnements dans lesquels nous évoluons au quotidien et avec lesquels nous interagissons, individuellement et collectivement. Notre territoire a connu, sur les 150 dernières années des progrès techniques considérables, qui ont amélioré les conditions de vie d'une population qui vit de plus en plus longtemps, mais qui ont introduit de nouveaux risques pour la santé (cancers, maladies cardio-vasculaires et respiratoires).

Durant cette première année de travail, de nombreux acteurs - associations, collectivités, administrations - se sont mobilisés et ont **lancé 47 actions**, dont 19 soutenues dans le cadre d'un appel à projets, afin de **promouvoir des environnements et un cadre de vie favorables à la santé des habitants du Grand Est**. C'est un démarrage remarquable et encourageant pour un premier exercice.

Exemples d'actions réalisées en 2018

- mettre en place un plan d'action et de lutte contre les ambrosies (pilotee par la FREDON),
- renforcer les connaissances du grand public en santé environnement (pilotee par la Mutualité Française Grand Est),
- promouvoir la substitution de produits nocifs pour la santé et l'environnement dans l'artisanat - Centre National d'Innovation pour le Développement durable et l'Environnement dans les Petites entreprises (CNIDEP).
- valoriser les aménagements et les démarches de promotion des mobilités actives (association Vélo Mobilités Actives Grand Est).

Pour en savoir + sur ces actions réalisées : annexe 1

◆ 8 lauréats récompensés aux Trophées des mobilités actives du Grand Est

Le **développement des déplacements actifs (marche, vélo, etc.) est bénéfique pour la santé** et passe nécessairement par des aménagements et un urbanisme spécifiques. Les Trophées des mobilités actives du Grand Est visent à promouvoir cette culture auprès des acteurs et des aménageurs du Grand Est avec deux objectifs : favoriser la pratique des modes actifs de déplacement et promouvoir les expériences positives et les projets urbains ou de reconfiguration de voirie.

Pour cette première édition des Trophées, 15 candidatures ont été présentées, 6 pour des aménagements et 9 pour des actions d'incitation à la pratique des mobilités actives. Les 8 lauréats récompensés, cette année, sont :

- **Catégorie Aménagement :**

Conseil Départemental Meurthe et Moselle (54) : Chaussée à Voie Centrale Banalisée à Dieulouard (RD 10),

Communauté d'agglomération du Grand Verdun (55) : Voie Verte du Grand Verdun,

Commune de Remilly (57) : Requalification des voiries communales,

- **Catégorie Démarche d'incitation à la pratique des mobilités actives :**

Pays du Sundgau (68) : Défi « J'y vais à vélo »,

Communauté de communes de l'Ouest Vosgien (88) : Développement de la pratique du vélo à assistance électrique,

La chapelle Saint Luc (10) : Circuit Vélo Educatif,

- **Catégorie « plan de déplacement d'entreprises »**

SERUE (57) : plan de déplacement d'entreprise,

- **Trophée spécial « coup de cœur du jury »**

Métropole Grand Nancy (54) : Challenge « Les Mollets d'Or ».

Retrouvez toutes les informations sur les lauréats en PJ et les principales données utiles sur le [site des Trophées](#).

Contacts presse

Agence Régionale de Santé Grand Est : Laura PHILIS, ars-grandest-presse@ars.sante.fr

Région Grand Est : Gaëlle TORTIL-TEXIER, 03 88 15 69 84, gaelle.tortil-texier@grandest.fr

Préfecture de la région Grand Est : Aurélie CONTRECIVILE, 03 88 21 68 77 - aurelie.contrecivile@grand-est.gouv.fr

Annexe 1

Exemples d'actions réalisées en 2018 dans le cadre du PRSE

- **Promotion de la substitution de produits nocifs pour la santé et l'environnement dans l'artisanat - Centre National d'Innovation pour le Développement durable et l'Environnement dans les Petites entreprises (CNIDEP).**

Le CNIDEP participe au PRSE en 2018 en agissant auprès des artisans des salons de coiffures de Meurthe-et-Moselle, pour proposer des solutions de substitution de produits susceptibles de nuire à la santé et à l'environnement. En effet, cette profession regroupe un nombre important de professionnels au contact d'une clientèle de plus en plus soucieuse de sa santé et de l'environnement.

L'action menée par le CNIDEP se décline en trois volets. Dans un premier volet, un recensement des produits couramment utilisés en salon de coiffure ainsi que des produits alternatifs proposés sur le marché est réalisé, avec une étude de leur dangerosité respective est réalisé. Dans un deuxième volet, une campagne de sensibilisation des salons de coiffure aux risques chimiques, avec notamment un recueil des problématiques rencontrées par les professionnelles est effectuée.

Enfin, lors du troisième volet, huit entreprises volontaires testeront un produit de substitution dont l'original aura été identifié comme dangereux. Le CNIDEP accompagnera l'entreprise dans ce changement de produit et récoltera les appréciations afin d'effectuer un bilan de l'année de travail effectuée. Le but du projet mené par le CNIDEP est de trouver avec les entreprises artisanales des solutions moins dangereuses pour l'environnement et la santé mais aussi efficaces, pratiques et acceptables par la clientèle.

- **Mettre en place un plan d'action et de lutte contre les ambrosies (pilotee par la FREDON).**
L'ambrosie (trifide, à feuilles d'armoise, à épis lisses) est une plante invasive très allergisante, qui représente un véritable enjeu de santé publique. Elle figure aujourd'hui sur la liste des espèces dont la prolifération constitue une menace pour la santé humaine.
Dans le cadre du PRSE, la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) est chargée de coordonner la lutte collective contre l'ambrosie pour la période 2018-2021. Il s'agit dans un premier temps de faire prendre conscience des enjeux qui entourent cette problématique par des actions de sensibilisation (réunions, articles de presse, réseaux sociaux, ...).
Tout un chacun est concerné et peut signaler une suspicion ou découverte de cette plante auprès de la FREDON. Des formations sont également organisées pour apprendre à identifier l'ambrosie et comment la gérer. La FREDON accompagne également techniquement les actions de lutte qui doivent être mises en place, dans le respect des arrêtés de destruction obligatoire qui sont dorénavant en vigueur pour le Grand Est.
- **Renforcer les connaissances du grand public en santé environnement (pilotee par la Mutualité Française Grand Est).**
L'objectif est d'informer le grand public sur différents thèmes de la santé environnement (produits ménagers, perturbateurs endocriniens...). Pour cela, la Mutualité Française Grand Est met en œuvre des conférences et ateliers sur l'ensemble de la région. Elle leur propose, des espaces d'échanges ludiques, des ressources ainsi que des alternatives afin de se préserver des polluants du quotidien.



Annexe 2

Vélo et Mobilités Actives



Association « Vélo et Mobilités Actives Grand Est » VMA Grand Est

L'association régionale VMA Grand Est entend fédérer les associations impliquées dans le développement des mobilités actives dans la région Grand Est : pratiques quotidiennes, utilitaires, de loisirs, aménagements de voies cyclables, véloroutes et voies vertes, intermodalité, etc.

Elle accueille également les usagers individuels qui souhaitent agir localement sur leur commune, ville ou territoire. L'association leur propose d'être leur support pour intervenir soit en tant que **correspondant local**, soit en tant qu'**antenne locale** pour des personnes constituées en collectif. Elle les accompagne également pour se constituer en **association locale**.

L'association se veut un outil de participation et d'expression des usagers auprès des collectivités, dans les instances de concertation et dans les réflexions sur les aménagements, les équipements et les services associés : mobilité, intermodalité, aménagement durable des territoires, développement touristique.

Pour cela, l'association adopte une **approche constructive et pragmatique**, en s'attachant à garantir les meilleures conditions de sécurité aux usagers. Elle apporte son « **expertise d'usage** » pour que les aménagements répondent au mieux aux besoins et aux attentes des usagers.

VMA Grand Est est adhérente à la **Fédération des Usagers de la Bicyclette (FUB)**.

Elle est également la Délégation Régionale de l'**Association Française pour le développement des Véloroutes et Voies Vertes (AF3V)**.

Enfin, elle est en lien avec ses homologues frontaliers pour favoriser les échanges d'expériences et le développement de projets communs.

Contact : Nicolas POULOUJIN – coordinateur régional, 03 83 82 69 64, vma.grand-est@orange.fr

Quelques définitions

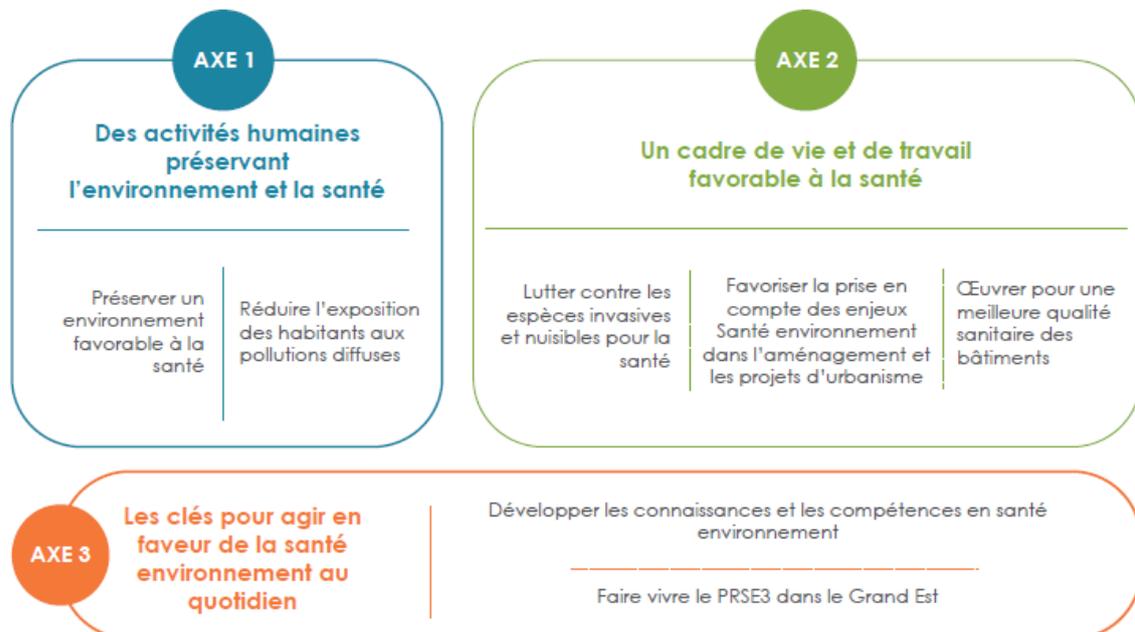
- Les **mobilités actives** s'entendent comme les modes de déplacement faisant usage de l'énergie humaine et ne recourant pas directement aux déplacements motorisés : marche, vélo, vélo à assistance électrique, roller, trottinette, etc. Elles peuvent se combiner en intermodalité avec les modes de transport collectifs ou partagés, ou encore avec la voiture individuelle.
- Les **mobilités utilitaires** s'entendent comme tous les déplacements réalisés de manière régulière (quotidienne, hebdomadaire) ou occasionnels, pour différents motifs : se rendre à son travail, à son lieu d'études, à un rendez-vous, faire ses achats, voir ses proches, des amis, activité de loisirs, événements culturels ou autres,
- Les **déplacements de courtes distances** : praticables au quotidien, de 1 à 2 km à pied ou à vélo, jusqu'à 5 à 6 km à vélo, voire 8 à 10 km pour des vélos à assistance électrique,
- L'**intermodalité** : déplacement combinant plusieurs solutions de transport (multimodalité), associé notamment à du rabattement vers les gares ou pôles multimodaux, des stationnements adaptés, des services, etc.

Annexe 3

Plan Régional Santé Environnement 3

Le **Plan Régional Santé Environnement** est co-piloté par le Préfet de Région Grand Est et les services de l'Etat associés, le Président de la Région Grand Est, le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, et le

Il vise à **promouvoir un environnement favorable à la santé des citoyens** en identifiant et en prévenant les pathologies en lien avéré ou suspecté avec l'environnement. Il définit des politiques d'intervention ainsi que des campagnes de formation et de communication. Il favorise les connaissances en santé environnemental et les actions au plus près des territoires pour réduire les expositions de la population.



Pour en savoir + : site internet du **PRSE 3**